

DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE

Préambule

Les tournages (film, documentaire, court métrage) doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation quand le tournage a lieu sur un espace appartenant à la Ville . Pour des raisons liées à l'instruction du dossier, cet imprimé est à retourner dans le délai d'un mois avant le début du tournage du film.

Ce délai passera à deux mois si vous sollicitez, en plus de l'autorisation, une prestation des services techniques de la Ville (électricité, matériel)

Coordonnées

<u>Responsable/ Réalisateur</u>			
Prénom :		Nom :	
Né(e) le :			
<u>Société / École :</u>			
Adresse :			
Nom du responsable :		Tél :	
Fax :		Courriel :	

Renseignements / production

Long Métrage <input type="checkbox"/>	Court Métrage <input type="checkbox"/>	Publicité <input type="checkbox"/>	Emission de télévision <input type="checkbox"/>
Téléfilm <input type="checkbox"/>	Reportage <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>	

☛Titre du film :

☛Dates et heures de tournage :

☛Nombre de jours prévus :

☛Lieux, rues concernés à Saint-Brieuc :

☛Description (sommaire) des scènes devant se dérouler dans les lieux et rues concernés

☛ Nombre de techniciens :

☛ Description du matériel employé (éclairage groupe électrogène, grue, dolly, travelling, véhicules)

☛ Prestations sollicitées auprès des services de la Ville (électricité, matériel)

Merci de joindre avec votre demande

☛ Attestation d'assurance.

☛ Convention de tournage / Prise de vue

☛ Scénario (ou synopsis)

☛ Attestation sur laquelle vous vous engagez à demander l'autorisation écrite des personnes filmées et / ou photographiées

Merci de renvoyer ce document rempli, daté et signé **1 mois avant la date de début de votre projet et avec l'ensemble de vos documents à :**

Mairie de Saint-Brieuc – Direction de la Communication

Hôtel de Ville- Place du Général de Gaulle BP 2365 22023 Saint-Brieuc cedex 1

Tel : 02 96 .62 54 38 F : 02 96 60 47 11

Date et signature

Cadre réservé à la Ville de Saint-Brieuc

☛ Demande acceptée

☛ Demande acceptée sous réserves :

☛ Demande refusée pour le motif suivant

☛ Droits (éventuels) à payer (en cas d'occupation temporaire du domaine public ou de prestations techniques réalisés par la Ville) _____

Important

cette autorisation de tournage sur des espaces appartenant à la Ville ne sera délivrée que sous réserve du droit des tiers. Il est de la seule responsabilité du responsable du tournage de solliciter les autorisations nécessaires des propriétaires et autres personnes intéressées afin que les tournage se déroule dans le respect du droit d'auteur et du droit à l'image.